



LA REPRISE
Auvergne de Match-Play Golf d'Entreprises

Tour

Golf des Volcans le 14/03/2026

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Animation de début de saison ouverte à toutes les Associations Sportives d'Entreprise affiliées à la FFGolf et adhérentes au Comité Territorial de Golf des Pays d'Auvergne. Les joueuses et /ou joueurs composant les équipes doivent être membres de l'association, à jour du certificat médical. (Ils devront être soit licenciés de leur AS d'Entreprise, soit rattachés via Extranet). Les AS peuvent engager 2 équipes. En fonction des places disponibles , une AS pourra engager une ou 2 équipes supplémentaires,

ORGANISATION DE L'EPREUVE

La rencontre se déroulera sur le parcours des Fougères et sur le parcours du Pariou.

FORME DE JEU

MATCH-PLAY - Scramble à 2 sur 18 trous - Départs Jaune et Rouge - Les parties gagnées rapportent 1 point et le trou partagé 0,5 point chacun

ENGAGEMENTS

Les équipes doivent être engagées sur Extranet au plus tard le 08 mars 2026. Un droit de jeu de 32 € sera acquitté au club qui reçoit.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'Epreuve est composé d'un membre du club qui reçoit et du responsable de la rencontre

RESULTATS

Les résultats seront diffusés sur le site Internet du Comité Territorial de Golf des Pays d'Auvergne - Onglet Golf d'Entreprise